

# Demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite ouvert aux enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française

Pour les assurés de l'Assurance retraite

Pour contacter l'**Assurance retraite**, connectez-vous à votre espace personnel sur [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr) et utilisez le service « Poser une question » ou appelez le **3960** (service gratuit + prix d'appel).

**Partie à conserver** (ne pas joindre à l'envoi de votre dossier)

## Notice

**⚠** Avant de commencer la démarche de demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite ouvert aux enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française, nous vous recommandons d'utiliser le simulateur « Simuler le coût d'un rachat de trimestres », disponible depuis votre espace personnel sur [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr). Il permet d'évaluer le montant de ce rachat. Vous pouvez également consulter les barèmes sur [legislation.lassuranceretraite.fr](https://legislation.lassuranceretraite.fr), rubrique « Barèmes, Carrière, Versements volontaires de cotisations, Versements pour la retraite ».

## 1 Qu'est-ce que le dispositif de rachat de trimestres pour la retraite ouvert aux enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française ?

Le dispositif de rachat de trimestres pour la retraite ouvert aux enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française vous permet d'effectuer un versement pour la retraite au titre des périodes passées en France dans les camps militaires de transit et d'hébergement en tant qu'enfant d'ancien membre des forces supplétives ayant servi dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie.

Ce versement peut augmenter votre durée d'assurance et améliorer votre retraite de l'Assurance retraite.

**⚠ D'autres types de versement pour la retraite sont prévus pour racheter des trimestres :**

- au titre d'années civiles incomplètes au cours desquelles votre activité professionnelle n'a pas permis de valider 4 trimestres ;
- au titre de certaines périodes d'apprentissage (contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> juillet 1972 et le 31 décembre 2013) et de certaines périodes d'activité en tant qu'assistant(e) maternel(le) (entre 1975 et 1990) ;
- au titre d'années d'études supérieures.

**ⓘ Au total, vous pouvez racheter au maximum 12 trimestres pour la retraite de l'Assurance retraite, tous types de versements confondus.**

Vous pouvez racheter 4 trimestres maximum au titre d'enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française.

## 2 Qu'est-ce que la demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite ouvert aux enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française ?

La demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite ouvert aux enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française vous permet de connaître le montant du versement que vous pourriez effectuer. Elle ne vous engage à rien dans l'immédiat.

---

3 Qui peut déposer une demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite ouvert aux enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française ?

Vous pouvez déposer une demande si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

- vous êtes âgé de **moins de 67 ans** ;
- **vous n'êtes pas retraité** de l'Assurance retraite ;
- vous êtes enfant d'anciens harkis, moghaznis ou de personnel des forces supplétives de l'armée française et avez été dans un camp d'hébergement en France entre le 18 mars 1962 et le 31 décembre 1975 alors que vous étiez âgé de 16 à 21 ans.

---

4 Quand déposer votre demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite ouvert aux enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française ?

Vous pouvez déposer votre demande **à tout moment**.

---

5 Après de quel organisme déposer votre demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite ouvert aux enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française ?

**Pour plus de simplicité, nous vous recommandons de transmettre votre demande depuis le service en ligne « Transmettre mon formulaire », disponible dans la messagerie de votre espace personnel sur [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr) [?].**

Sinon, vous pouvez transmettre votre demande par courrier à la caisse régionale définie selon votre situation :

- si vous dépendez de la caisse de retraite l'Assurance retraite Île-de-France, Carsat Centre-Val de Loire ou Carsat Bourgogne-Franche-Comté, Caisse générale de sécurité sociale (CGSS), Caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM), de l'Outre-Mer ou de l'étranger :

L'ASSURANCE RETRAITE ILE DE FRANCE  
AGENCE VPLR RACHATS ILE DE FRANCE  
IMMEUBLE ESTREO  
1 RUE D AURION  
93117 ROSNY SOUS BOIS

- si vous dépendez d'une autre caisse de retraite :

CARSAT NORMANDIE  
POLE RACHATS  
5 AVENUE DU GRAND COURS CS 36028  
76028 ROUEN CEDEX 1

---

## 6 Quels documents justificatifs fournir ?

📎 Transmettez cette demande complétée, datée et signée et, en fonction de votre situation, joignez-y les copies lisibles en votre possession :

- de **toute pièce justifiant de votre identité** ;

### I Exemples de justificatifs : carte nationale d'identité, passeport ou toute pièce justificative d'état civil.

- du **certificat administratif délivré par le service départemental de l'office national des anciens combattants** (Onac) attestant de votre présence dans l'un des camps de La Cavallerie-Larzac, Bourg-Lastic, La Rye Le Vigeant, Saint-Maurice-l'Ardoise, Rivesaltes ou Bias.

Si vous êtes parent :

- votre **livret de famille** à jour ;

ou

- un **extrait d'acte de naissance des enfants** ;

ou

- la **décision de justice vous confiant l'enfant que vous recueillez**.





# Demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite ouvert aux enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française

Pour les assurés de l'Assurance retraite

Pour contacter l'**Assurance retraite**, connectez-vous à votre espace personnel sur [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr) et utilisez le service « Poser une question » ou appelez le **3960** (service gratuit + prix d'appel).

Partie à transmettre (joindre toutes les pages, si le dossier est incomplet, il vous sera renvoyé)

## Formulaire

### 1 J'envisage de demander ma retraite

Précisez, à titre indicatif, la date à laquelle vous envisagez de demander votre retraite :

0 1 / M M / A A A A

### 2 Mon identité

Nom

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

J J / M M / A A A A

Nationalité

Numéro de sécurité sociale



### 3 Mes coordonnées

 Indiquez votre lieu de résidence principale.

Adresse (numéro et rue)

Complément d'adresse (bâtiment, escalier, étage, lieu-dit) Code postal

Commune


Pays


Adresse e-mail<sup>[1]</sup>

Téléphone<sup>[1]</sup>

### 4 Mes enfants et ceux que j'ai élevés

Avez-vous eu des enfants à votre charge ?

 **Mentionnez tous les enfants que vous avez eus à votre charge** : les vôtres (biologiques ou adoptés), ceux de votre conjoint et/ou de vos précédents conjoints, les enfants que vous avez recueillis, les enfants mort-nés ou décédés.

 Vous pouvez bénéficier de trimestres supplémentaires si vous avez eu ou élevé un ou plusieurs enfants. Le montant de votre retraite peut être majoré si vous avez élevé au moins 3 enfants pendant 9 ans avant leur 16<sup>e</sup> anniversaire.

#### Enfant 1

Nom

Prénom

Date de naissance

Lien de parenté

Période de prise en charge (avant son 16<sup>e</sup> anniversaire)  
du

au

#### Enfant 2

Nom

Prénom

Date de naissance

Lien de parenté

Période de prise en charge (avant son 16<sup>e</sup> anniversaire)  
du

au

[1] Adresse e-mail et téléphone : ces informations nous permettront de vous contacter.

### Enfant 3

Nom

Prénom

Date de naissance

Lien de parenté

Période de prise en charge (avant son 16<sup>e</sup> anniversaire)  
du

au

### Enfant 4

Nom

Prénom

Date de naissance

Lien de parenté

Période de prise en charge (avant son 16<sup>e</sup> anniversaire)  
du

au

 Si vous n'avez pas assez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

** Vous pouvez bénéficier de trimestres supplémentaires si vous avez élevé un ou plusieurs enfants atteints d'une incapacité d'au moins 80 % donnant droit à l'une des allocations suivantes :**

- l'allocation d'éducation de l'enfant handicap et son complément ou la prestation de compensation du handicap ;
- l'allocation d'éducation spéciale et son complément ;
- l'allocation spéciale aux mineurs grands infirmes ;
- l'allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes ;
- l'allocation des mineurs handicapés.

Avez-vous eu à votre charge un ou plusieurs enfants handicapés ?

Oui  Non

Si oui, combien ?

# Je déclare mes ressources personnelles

## Période de déclaration

Indiquez les 4 années avant votre demande	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Exemple : 2021, 2022, 2023, 2024 pour une demande en 2025				

## 5 Salaires et gains assimilés

Avez-vous un salaire ?

Oui  Non

**i** Quel montant déclarer ? Le **montant brut** (soumis à cotisations sociales) de vos revenus perçus en France et/ou à l'étranger.

### Montants soumis à cotisations sociales en euros

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
€	€	€	€

## 6 Revenus professionnels des non-salariés

Exercez-vous une activité non-salariée ?

Oui  Non

**i** Où trouver l'information ? Sur vos **derniers avis fiscaux**.

Quel montant déclarer ? **Si vous êtes travailleur indépendant, relevant de l'Assurance retraite, vous ne complétez pas le tableau suivant.** Nous avons la possibilité de connaître l'assiette de cotisations sociales sur vos revenus des quatre années qui précèdent votre demande.

**Si vous êtes non-salarié agricole ou si vous exercez une profession libérale ne relevant pas de l'Assurance retraite, précisez le montant soumis à cotisations sociales et non limité au plafond de la Sécurité sociale** de vos revenus professionnels.

### Montants soumis à cotisations sociales en euros

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
€	€	€	€

# Je déclare mes périodes passées dans les camps de transit et d'hébergement pour lesquels je souhaite racheter les trimestres

## 7 Mes périodes passées dans les camps de transit et d'hébergement

Indiquez les périodes que vous souhaitez valider

 Dans tous les cas, indiquez le nom du camp ainsi que la période que vous souhaitez valider.

### Période 1

Nom du camp ou de l'hébergement

La Cavallerie-Larzac

Bourg-Lastic

La Rye Le Vigeant

Saint-Maurice-l'Ardoise

Rivesaltes

Bias

du

/   /

au

/   /

### Période 2

Nom du camp ou de l'hébergement

La Cavallerie-Larzac

Bourg-Lastic

La Rye Le Vigeant

Saint-Maurice-l'Ardoise

Rivesaltes

Bias

du

/   /

au

/   /

### Période 3

Nom du camp ou de l'hébergement

La Cavallerie-Larzac

Bourg-Lastic

La Rye Le Vigeant

Saint-Maurice-l'Ardoise

Rivesaltes

Bias

du

/   /

au

/   /

 Si vous n'avez pas assez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

## 1 Je m'engage à :

- **remplir cette demande avec des informations exactes ;**
- **faciliter toute enquête** qui pourrait être effectuée pour vérifier que les déclarations sont exactes et que les documents administratifs joints à ma demande sont authentiques.

## 2 Je reconnais avoir lu attentivement les informations suivantes :

⚠ Une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-21 du code de la sécurité sociale.

### ⓘ Information sur le droit à l'erreur

Dans le cadre de la loi pour un État au service d'une société de confiance, vous bénéficiez du droit à l'erreur.

Si vous vous êtes trompé, signalez-le à votre caisse de retraite : elle corrigera les données concernées.

Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné<sup>[1]</sup>. Si cette rectification change le montant des prestations que vous recevez, vous devrez simplement rembourser les éventuelles sommes perçues en trop.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement comme prévu par la loi<sup>[2]</sup>**.

### ⓘ Information sur la protection et l'accès à vos données personnelles

Conformément au droit à la protection des données, vous disposez de droit sur vos données personnelles (d'information, d'accès, de rectification, de limitation et, dans certains cas, d'effacement, d'opposition, de retirer votre consentement, de portabilité, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé et de donner des directives sur le sort de vos données après votre mort). Vous pouvez les exercer auprès du délégué à la protection des données (DPO) de votre caisse de retraite de rattachement.

Pour plus d'information et retrouver les coordonnées des DPO, rendez-vous sur [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr) à l'onglet en bas de page « Informatique et libertés ». Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits ne sont pas appliqués, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la Cnil ou par voie postale.

Fait le

à

J J / M M / A A A A

Signature du demandeur

⚠ Vous venez de remplir votre demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite ouvert aux enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnel des forces supplétives de l'armée française. Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement transmettre en plus de la demande complétée tous les documents justificatifs détaillés sur la notice.

[1] Connectez-vous sur le site [plus.transformation.gouv.fr](https://plus.transformation.gouv.fr) pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

[2] En application des articles L. 313-1 à L. 313-3, L. 433-19, et L. 441-1 à L. 441-9 du code pénal. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr).